

Accueillir un Enfant à Besoins Spécifiques (EBS)

De par leur histoire pré-adoptive, **tous les enfants adoptés ont des besoins spécifiques**. Néanmoins, certains enfants présentent un profil qui rend plus difficile leur adoption. Ainsi, est considéré comme ayant des besoins spécifiques (parfois cumulativement) :

- Un enfant âgé de 5 ans ou plus ;
- Une fratrie de deux enfants ou plus ;
- Un enfant ayant une histoire particulièrement lourde ou stigmatisante ;
- Un enfant porteur de particularités médico-psychologiques voire de handicaps.

Le principe de subsidiarité prescrit par la Convention de la Haye de 1993 (CLH) privilégie l'adoption des enfants au national. Son application par les pays l'ayant ratifiée, a généré une augmentation significative de la proportion d'Enfants à Besoins Spécifiques (EBS) proposés à l'adoption internationale. Depuis quelques années, cette augmentation s'est stabilisée autour de 80%.

Les enfants adoptables sont parfois porteurs de blessures, inhérentes à leur histoire, et dans certains cas, cumulatives. **Les retards (staturο-pondéral, psychomoteur, de langage, affectif, cognitif, etc) ainsi que les difficultés du comportement qui en découlent font partie de la normalité adoptive.**

Pour prévenir les difficultés ou les échecs, une préparation spécifique des adoptants est nécessaire, tenant compte :

- Des limites de leur projet,
- De leurs capacités d'accueil,
- De leur disponibilité et de leurs conditions de vie,
- De leurs capacités à gérer le stress en situation de crise
- Des facilités d'accès aux professionnels ou services de santé,
- Du soutien de leurs proches

Caractéristiques définissant les enfants à besoins spécifiques

1. L'âge

Depuis quelques années, le profil des enfants proposés à l'adoption internationale évolue, et les enfants adoptables sont de plus en plus âgés. En 2021, les enfants adoptés à l'international par le biais de l'AFA avaient en moyenne 6 ans.

L'âge avancé de l'enfant comporte quelques particularités :

- La langue
- La culture et les traditions
- La scolarité
- Les questionnements autour de la filiation
- Le désir d'être adopté

L'ensemble de ces facteurs peut agir sur l'adaptation de l'enfant à son nouvel environnement. **Le risque de difficultés ou d'échec est considérablement réduit lorsque la préparation des adoptants et des enfants lors de l'apparement est faite avec soin.**

2. La fratrie

L'appartenance à une fratrie, notamment lorsqu'elle est composée de plus de deux enfants, pourra rendre l'adoption plus complexe.

L'adoption d'une fratrie comporte plusieurs particularités liées à :

- Les disparités d'âge et des besoins de chaque enfant qui se cumulent
- La disponibilité parentale
- La fratrie qui peut « faire bloc » face au(x) parent(s) (exemple : l'usage de la langue d'origine)
- Le rôle parentifié (une inversion des rôles mettant l'enfant en position de soutien)

3. Une origine stigmatisante

L'histoire de vie de l'enfant peut être considérée comme stigmatisante dans le pays d'origine. C'est le cas dans les situations suivantes :

- L'appartenance de l'enfant à une ethnie minoritaire ou marginalisée
- La conception des enfants issus de relations sexuelles perçues négativement dans la société (viol, inceste, naissance hors mariage)
- Le décès en couche de la mère ou la naissance de jumeaux peuvent être considérées, dans certaines ethnies, comme signe de malheur et les enfants seront alors rejetés

La question de l'appartenance ethnique ou de la couleur de peau ne se pose pas seulement dans le pays d'origine de l'enfant. Les adoptants doivent donc, dans un premier temps, être conscients de l'incidence de ces facteurs dans la délimitation de leur projet d'adoption et, dans un second temps, être attentifs aux obstacles potentiels que ces éléments peuvent générer dans leur entourage, famille élargie et environnement global.

4. Une histoire pré-adoptive complexe

Les particularités des enfants peuvent être liées à leur histoire, qu'il s'agisse :

- De manque d'affection, de délaissement, d'abandons successifs, d'institutionnalisation, de vie dans la rue, de maltraitance, de sévices ou abus
- Ou de conditions anormales de socialisation, de nutrition, de sommeil, d'habitat ou également d'histoire personnelle dramatique (violence de guerre, criminelle ou de mœurs, catastrophe naturelle, agression sur l'enfant ou ses proches, etc.)

Pour rappel, les conséquences liées à ces histoires peuvent être :

- Des retards de développement
- Des difficultés de régulation émotionnelle
- Des difficultés au niveau de la création du lien
- Des troubles des apprentissages

et requièrent, le plus souvent, une prise en charge spécialisée et parfois plurielle.

Quel que soit l'âge de l'enfant, l'impact de son histoire pré-adoptive devra être contextualisé et pris en considération. En effet, les facteurs de risque et les facteurs de protection ponctuant l'histoire de l'enfant auront une incidence sur ses capacités d'intégration dans sa nouvelle famille.

Par ailleurs, l'enfant devrait être informé de son adoption mais aussi, en fonction de sa maturité, être acteur de ce projet. Toutefois, et même si l'enfant est grand, les enjeux relatifs à son adoption ne sont pas toujours compris par ce dernier. D'autant que la préparation des enfants à leur projet d'adoption est très variable d'un pays à l'autre.

De plus, lorsque le rapport sur l'enfant est incomplet ou peu fiable, il n'est pas toujours aisé d'appréhender les répercussions de son histoire et les difficultés potentielles lors de son arrivée dans son nouveau foyer.

Enfin, plus l'enfant grandit, plus il est en mesure de se questionner sur le monde qui l'entoure et sur son histoire. En s'interrogeant sur les motifs de son abandon ou de son statut d'enfant adoptable, l'enfant peut se constituer une représentation négative de lui-même, pouvant entraîner :

- Une difficulté à créer des liens
- La peur d'un nouvel abandon
- Un manque de confiance envers l'adulte
- Un sentiment d'insécurité dans la projection vers l'avenir

La bienveillance apportée par un cadre aimant et sécurisant est généralement salutaire. Toutefois, certains enfants auront besoin de temps pour l'accepter. D'autres auront besoin d'un espace thérapeutique pour aborder leur histoire. Enfin, dans certains cas, les blessures et les difficultés relationnelles seront telles que certains enfants n'arriveront pas à faire famille. Les compétences parentales sont souvent mises à l'épreuve. Les parents ne doivent pas hésiter à demander de l'aide pour bénéficier d'un soutien à la parentalité adoptive.

5. Problématiques de santé

Les particularités médicales font partie des besoins spécifiques et concernent une part importante des enfants proposés à l'adoption. Parmi celles-ci, on peut retrouver :

- Des affections curables chirurgicalement et/ou médicalement
- Des maladies chroniques transmissibles et non transmissibles
- Des antécédents ayant potentiellement des répercussions négatives sur la santé
- Des handicaps

Des maladies chroniques transmissibles

Les maladies chroniques transmissibles comme la tuberculose, la syphilis congénitale, la séropositivité à l'hépatite B ou C, ou au VIH sont régulièrement rencontrées dans le cadre de l'adoption internationale. Les conséquences sur l'enfant, la famille adoptive et l'entourage sont à évaluer, et les mesures préventives nécessaires à mettre en place (ex : vaccination).

Une séropositivité au VIH néo-natale négativée dans l'année (ce qui signifie que l'enfant n'est pas infecté par le virus et qu'il ne nécessitera aucun traitement) ou une syphilis congénitale immédiatement traitée ne sont naturellement pas des particularités susceptibles de rendre plus difficile la recherche de famille en adoption internationale ; de même certaines affections héréditaires ou congénitales ont un très faible retentissement sur les caractéristiques physiques ou la vie quotidienne de l'enfant et c'est donc au cas par cas que l'appréciation doit être faite.

Des maladies chroniques non transmissibles

Les maladies chroniques non transmissibles peuvent être :

- Héréditaires ou congénitales (Ex : thalassémie, drépanocytose, hypothyroïdie, hémophilie, syndrome d'alcoolisation fœtale, etc.)
- Ou acquises comme le diabète insulino-dépendant ou un asthme sévère par exemple.
- Toutes ces pathologies nécessitent un traitement sur le long terme, souvent très spécialisé. Elles requièrent une grande disponibilité des familles et des ressources en santé de proximité.

- D'autres particularités, tels que les troubles du neurodéveloppement (Trouble Déficitaires de l'Attention avec ou sans Hyperactivité, trouble du spectre autistique) requièrent les mêmes exigences.

Les adoptants doivent être au fait des enjeux liés à ces différentes situations.

Une affection curable médicalement ou chirurgicalement

Ici aussi la particularité est essentiellement liée au retentissement sur la vie quotidienne et l'avenir scolaire ou social des enfants porteurs par exemple d'une fente labiopalatine, d'un pied bot ou d'une malformation cardiaque.

Des antécédents ayant potentiellement des répercussions négatives sur la santé

Les risques générés par les particularités les plus fréquemment rencontrées car liées à la pauvreté, au délaissement, à la malnutrition (soit pendant la gestation, soit dans les premiers mois de la vie de l'enfant), aux suivis de grossesse insuffisants ou inexistantes, aux risques d'accouchements prématurés, correspondent à des retards de développement staturo-pondéral et à des retards de développement. Ceux-ci doivent être appréciés dans le temps, ce qui n'est pas toujours possible lorsque les enfants sont adoptés très jeunes.

Un handicap (moteur, sensoriel, mental ou esthétique)

Le degré et la nature du handicap sont des facteurs importants pour l'adoptabilité. Les besoins spéciaux qu'ils entraînent nécessitent une préparation étoffée des adoptants.

Conclusion

Le désir d'accueillir un enfant ne doit pas éclipser l'importance de définir au mieux son **projet d'adoption et ses limites**. Les adoptants sont aidés et accompagnés dans cette étape par les conseils et le soutien des équipes adoption de leur Conseil Départemental, par l'équipe de l'AFA ainsi que par les Consultations Adoption et l'ensemble du réseau associatif (EFA, diverses APPO, etc). L'accompagnement doit se faire au plus près du projet porté par chaque adoptant et être l'occasion d'appréhender au mieux les données relatives aux particularités de ces enfants à besoins spécifiques.